E CROPP BOURGOGNE

Nº 17 OCTOBRE 2015

Le bulletin du Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues



Chères Consœurs, Chers Confrères,

Cette rentrée de septembre est marquée par le résultat des élections régionales du 22 mai 2015.

Ainsi, le bureau du CROPP Bourgogne a été recomposé et j'ai eu le plaisir d'avoir été élu président.

Ensemble, nous allons continuer à œuvrer dans un esprit de concertation et de dialogue comme nous l'avons toujours fait jusqu'à présent.

Ces élections ont permis aussi, de renouveler les représentants de la chambre disciplinaire de 1^{re} instance.

À ce propos, nous essaierons, devant un litige, d'encourager une conciliation amiable, afin d'éviter une procédure lourde et pénible pour chacun.

Je vous rappelle aussi que notre Ordre nous rassemble tous, pédicures-podologues, avec nos idées, diverses et variées qui doivent rester en conformité avec notre code de déontologie.

L'Ordre n'agit pas pour réprimer dans un anonymat confortable mais pour expliquer les raisons et la nécessité de l'observance des règles applicables à tous.

Vous souhaitant à toutes et à tous une très bonne reprise.

Xavier NESTEL Président

¹ Éditorial

2 Trame et recommandations aux pédicures-podologues pour les sites internet

3 Résultats élections du C.R.O.P.P. Bourgogne du 22 mai 2015

3 Diplômés d'État Session 2015 / Agenda

4 Mouvements du tableau

4 Bilan comptable



9, avenue de la Résistance 89 000 AUXERRE Tél. 03 86 18 92 95 Fax 03 86 18 92 87 contact@bourgogne.cropp.fr

Permanences et accueil

Lundi > Vendredi 9 h 00 - 12 h 00 13 h 00 - 17 h 00

Éditeur : CROPP Bourgogne Directeur de la publication :

Xavier NESTEL

Rédacteurs: Xavier NESTEL,

Pierre HOMAND

Tirage : 290 exemplaires Dépôt légal : novembre 2015

ISSN 2427-1853

Trame et recommandations aux pédicures-podologues pour les sites internet

Notre époque évolue à grands pas et les moyens de communication mis à notre disposition par voie numérique sont en pleine expansion. En effet, depuis 2009, nous pouvons créer et utiliser internet pour satisfaire une patientèle à la recherche de techniques de soins toujours plus innovantes.

'utilisation d'internet doit être faite en respectant la confraternité et le code de déontologie. Par conséquent, il ne faut pas utiliser ce moyen pour transformer notre profession en activité commerciale et dénigrer le travail des autres praticiens. (Articles R.4322-39 et R.4322-73 du Code de la santé publique).

Toute création de site internet doit être soumise à l'Ordre avant la parution afin d'être en adéquation avec la charte mise à disposition sur le site de l'O.N.P.P.



> Résumé des caractéristiques

L'adresse du site doit correspondre à la profession exercée par le praticien ou la société : <u>www.pedicure-podologue.</u> nomduprofessionnel.fr.

Le graphisme et la mise en pages ne doivent pas apparaître comme vecteurs d'une offre commerciale ou publicitaire.

Le pédicure-podologue doit assurer le financement personnel de son site et ne peut faire mention de liens publicitaires de quelque nature qu'ils soient. Le site personnel ne peut être hébergé par des sociétés à vocation industrielle, associative, commerciale, pharmaceutique ou autres qui seraient de nature à compromettre son indépendance.

> Items autorisés

- Nom et prénom du ou des praticien(s)
- · Adresse cabinet principal (et secondaire)
- · Téléphone(s)
- Fax
- Adresse mail
- · Numéro d'inscription à l'Ordre
- · Qualifications, diplômes et titres reconnus
- Une photo personnelle du praticien
- La participation à des démarches d'évaluation de pratiques professionnelles
- Les services proposés : semelles-orthopédiques, orthèses
- Les heures et jours de consultation ainsi que les horaires des visites à domicile
- Périodes de fermeture du cabinet
- Si le praticien utilise un logiciel de prise de rendez-vous en ligne, il faut que les périodes de non disponibilité soient totalement anonymes et respectent la confidentialité des autres patients. Il est permis de prévoir une réponse automatisée de confirmation tant que celle-ci respecte les règles édictées dans la présente charte;
- Photos du cabinet à condition qu'aucune marque commerciale n'apparaisse;
- Plan et instructions d'accès pour les personnes à mobilité réduite;
- Il est possible de mettre en ligne des informations médicales, mais en tenant compte de la propriété intellectuelle des auteurs.
 Elles doivent être exactes, actualisées, fiables et vérifiables. S'aider de l'article suivant: http://jurisguide.univ-paris1.fr/ARTICLES/index.php?view=1&artid=125
- En cas d'absence, il est possible de référencer un confrère en indiquant son adresse, numéro de téléphone et éventuel site internet;

• Il faut enfin respecter l'ensemble de la réglementation applicable aux sites internet des pédicures-podologues (cf. Charte éthique et déontologique applicable aux sites internet des pédicurespodologues).

> Items non autorisés

- Le CV
- Les procédés publicitaires ou assimilés tels que les slogans, les spams, les photos de mannequins ou de personnalités publiques et de produits qui peuvent être confondus à des ventes;
- Les liens vers les sites des entreprises commerciales fabriquant et/ou distribuant des médicaments, objets, appareils, produits présentés comme ayant un intérêt pour la santé sans aucune accréditation scientifique.
- Le pédicure-podologue certifiera avoir pris connaissance des principes réglementaires et déontologiques applicables au Web dans le cadre de la pédicurie-podologie et s'engagera à modifier son site en fonction des recommandations du conseil national de l'Ordre et des observations éventuelles qui seront formulées par le conseil régional dont il dépend.



Article extrait du Repères de mars 2015 de la région Bretagne et rédigé par Michelle CHAUVIN-BOSSARD.

Résultats élections du C.R.O.P.P. Bourgogne du 22 mai 2015

Angèle COTE Pierre HOMAND

Marie-Bernard MARIN 1 poste vacant

Composition du nouveau Bureau

Xavier NESTEL

Pascale DEMAY

Angèle COTE

Pierre HOMAND

Marie-Bernard MARIN

Nicolas ROMAIN

Résultats élections de la Chambre disciplinaire de 1^{re} instance

Pierre HOMAND

Pascale DEMAY

Composition de la Chambre disciplinaire de 1^{re} Instance

M^r Fabien PUGLIERINI

Mme Nadia ZEUDMI-SAHRAOUI

Nicolas ROMAIN

Pierre HOMAND

Pascale DEMAY 1 poste vacant

Formation restreinte

Xavier NESTEL Pascale DEMAY Angèle COTE

Commission de Conciliation

Marie-Bernard MARIN Angèle COTE **Xavier NESTEL**

Commission « Dérogation, éthique et déontologie »

Pascale DEMAY Pierre HOMAND Angèle COTE **Xavier NESTEL** Nicolas ROMAIN Marie-Bernard MARIN

Diplômés d'État Session 2015



16/03/2015 Bureau + Conseil

22/05/2015 Bureau + Élections régionales

10/07/2015 Bureau + Conseil

Élection du Bureau

4/09/2015 Bureau + Conseil + Élection de la chambre disciplinaire + Accueil des nouveaux

diplômés

7/09/2015 **Réunion du C.L.I.O.R.**

MOUVEMENTS DU TABLEAU

du 01/03/2015 au 15/09/2015

Envoi dématérialisé

Pour réduire les coûts de routage et sauf opposition de votre part, les prochains bulletins vous seront envoyés de façon dématérialisée via votre boite mail.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, merci de nous envoyer votre adresse mail à : contact@bourgogne.cropp.fr

Nouvelles inscriptions

Prénom			
Gaëlle	PRUDON	71	LA ROCHE VINEUSE
Céline	SORNETTE	58	CLAMECY
Justine	ANDRIOT	21	DAIX
Benjamin	LESAGE	21	VIGNOLES
Pauline	RIBAULT	58	COSNE COURS SUR LOIRE
Camille	BONNEFOY	71	DIGOIN
Guillaume	PORTELLI	58	COSNE COURS SUR LOIRE
Mareva	THIERRY	21	LES MAILLYS
Maxime	TODA	58	DECIZE
Sophie	GIROUX	89	FOURONNES
Thomas	GRANDJEAN	58	ST LEGER DES VIGNES
Marie	LESUEUR	21	TALANT
Barnabé	LEFEVRE	89	CHAMPS SUR YONNE
Améline	GIRARD	21	ASNIERES LES DIJON
Clément	ROLLIN	89	AILLANT SUR THOLON

Transferts vers le CROPP Bourgogne

Prénom		CROPP
Morgane	MONTACLAIR	depuis ILE-DE-FRANCE
Johanna	BELILTY-ROUX	depuis CENTRE
Arnaud	MARESCHAL	depuis AUVERGNE
Sarah	LOZOUET	depuis BASSE-NORMANDIE
Laura	DAUNY	depuis ILE-DE-FRANCE
Coraline	BLANCHE	depuis ILE-DE-FRANCE

Transferts vers une autre région

Prénom		CROPP
Jean-François	HERVE	vers BRETAGNE
Antonin	DELTONNE	vers FRANCHE-COMTÉ
Camille	COMPAGNON	vers BRETAGNE
Marie	LESUEUR	vers RHÔNE-ALPES

BILAN COMPTABLE 2014

Charges d'exploitation 2014	En euros
Taxes+impôts	2672€
Rémunération du personnel	22509€
Charges sociales Charges sociales	7196€
Dotations aux amortissements	394€
Autres charges externes	28437€
Total des charges	61 496 €
Total acs charges	014304
Produits d'exploitation 2014	En euros
Produits d'exploitation 2014	En euros